

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020/JUIL/056	OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2019
<u>Date du conseil municipal</u> 16/07/2020	
<u>Date de la convocation</u> 10/07/2020	
<u>Date de l'affichage</u> 24/07/2020	

L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 10 juillet 2020.

Étaient présents :

Nolwenn **LE BOUTER**, Alban **LANSSELLE**, Catherine **OUSSET**, Philippe **DUCQ**, Stéphanie **SCHUT**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Armand **DE MAIGRET**, Jules **NOUGA NOUGA**, Fabrice **HOULIER**, Nathalie **PIEUSSESGUES**, Luis-José **TENTE MARQUES**, Valérie **JACKY**, Sylvie **POIRIER**, Angélique **RAPPAILLES**, Frédéric **BRUNOT**, Nimca **CIGE**, Cédric **CONTENT**, Suzanna **MARTINET**, Mahmut **GÜNER**, Sylvie **GALLOCHER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Nathalie **COSSERON**, Clotilde **LAGOUTTE**, Aymeric **DUROX** (arrivée à 19h34).

Madame **OUSSET** est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU la délibération n°2019/AVR/034 en date du 15 avril 2019 par laquelle le Conseil municipal a adopté le budget principal pour l'exercice 2019 de la commune,

VU la délibération n°2020/JUIL/055 de ce jour par laquelle le Conseil municipal approuvé le compte de gestion du receveur municipal pour le budget principal de la commune pour l'année 2019,

VU l'ordonnance n°2020-300 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Après en avoir délibéré, avec 28 voix Pour et 1 Contre (A. DUROX),

ARTICLE 1 :

PREND acte des résultats de l'exercice 2019 qui ressortent ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement de l'exercice (A) : 13 992 027,78 €
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice (B) : 13 410 194,47 €
Résultat antérieur (C) : 1 204 873,40 €
Résultat 2019 (D=A-B+C) : 1 786 706,71 €

Section d'investissement :

Recettes d'Investissement de l'exercice (A) : 3 194 726,63 €
Dépenses d'Investissement de l'exercice (B) : 3 215 896,02 €
Résultat antérieur (C) : -1 282 288,07 €
Résultat 2019 (E=A-B+C) : -1 303 457,46 €

Restes à réaliser 2019

En recettes (A) : 950 219,85 €
En dépenses (B) : 497 343,30 €
Solde des restes à réaliser (F=A-B) : 452 876,55 €

ARTICLE 2 :

DECIDE d'approuver le compte administratif 2019 tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 16 juillet 2020

Le Maire,




Nolwenn LE BOUTER

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20200731-2020-JUIL-056-DE
Date de télétransmission : 31/07/2020
Date de réception préfecture : 31/07/2020